



Motion visant le boycott de la coupe du monde au Qatar

Le Conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette :

- Considérant que la coupe du monde du football aura lieu entre le 20 novembre et 18 décembre 2022 au Qatar ;
- Considérant les rapports de nombreuses ONGs (comme Amnesty International) ou d'institutions reconnues (comme l'Organisation Internationale du Travail) qui témoignent de violations flagrantes et insupportables des droits humains au Qatar, concernant notamment :
 - o la sécurité au travail : entre 2010, date d'attribution du Mondial au Qatar et 2020, entre 6.500 (The Guardian) et 15.000 travailleurs (Amnesty International) sont décédés sur les chantiers des stades du Qatar ;
 - o le droit du travail : la situation des travailleurs immigrés (qui constitue 90% de la main d'œuvre qatarienne) est comparé à l'esclavagisme ;
 - o les droits des femmes : au Qatar les femmes sont juridiquement subordonnées à la volonté masculine ;
 - o les droits des minorités : une personne non-hétérosexuelle (LGBTIQA+) risque entre 3 ans de prison et la peine de mort (!) pour la seule manifestation de son orientation sexuelle ;
- Considérant l'impact néfaste de cette Mondiale (climatisé en plein désert) pour la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Refusant le « Sportswashing » du régime qatarien ;
- Soutenant entièrement la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et condamnant ses violations ;

Le Conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette invite le Collège des Bourgmestre et échevins :

- à boycotter toute forme de soutien public à cette Mondiale ;
- à ne pas mettre en place une infrastructure pour la transmission publique des matchs de la coupe du monde via « Public Viewing »;
- à ne pas autoriser la transmission des matchs de la coupe du monde dans toute enceinte communal ou sous gestion communal ;